



Compte-Rendu

Le SNPTES était invité, le mardi 24 novembre, à une réunion de concertation sur le télétravail dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Monsieur Rodolphe Delmet, Secrétaire Général Adjoint d'Académie (SGAA), présidait cette réunion.

Depuis le début de ce deuxième confinement, il s'est avéré que dans certains services et établissements, les recommandations de la circulaire du 29 octobre n'ont pas été appliquées, ou de manière partielle, pour ne pas dire partielle et non conforme.

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45072>

C'est pourquoi le SNPTES a rempli son devoir d'alerte et mené différentes actions et interventions, et interpellé Madame la Secrétaire Générale d'Académie lors d'une audience au cours de laquelle le SNPTES a ré-affirmé sa position sur le télétravail en période de crise sanitaire, à savoir :

- ✓ Télétravail à temps plein pour tous les collègues dont les missions sont éligibles, sauf pour celles et ceux qui, pour des raisons personnelles qui doivent être prises en compte et respectées, demandent à travailler sur site. Dans ce cas le strict respect des préconisations sanitaires doit pouvoir s'appliquer . Si le but prioritaire est bien de limiter les risques de contaminations, une présence sur site à 100% pour les missions éligibles ne devrait être qu'exceptionnelle et justifiée,
- ✓ Télétravail partiel pour les collègues dont les activités nécessitent une présence partielle sur site (gestion du courrier, de documents papiers, ..),
- ✓ Enfin, Les collègues de santé fragile, c'est-à-dire vulnérables au SARS-COV2, doivent eux soit télétravailler totalement, soit être placés en ASA (autorisation spéciale d'absence) si leur activité n'est pas éligible au télétravail.

Cette position, dans le respect du décret, peut se résumer par du bon sens et de la souplesse, avec pour objectif collectif national de protéger les collègues et de faire refluer durablement la pandémie.



Compte-Rendu

Durant cette réunion, l'administration a exprimé sa difficulté de mise en place des équipements de télétravail, avec seulement deux personnes affectées à l'installation des postes (ordinateurs et smartphones) à la DSI. Elle souhaite d'ailleurs revoir cette organisation. De plus un smartphone sur deux est en panne à la réception, ce qui occasionne des retards importants, par manque d'équipements de remplacement.

Cette réunion a surtout été l'occasion d'une séance de déminage sur le sujet pour l'administration, qui en a profité ré-affirmer sa position sur la question. En effet, elle considère que, dans la mesure où les établissements sont ouverts au public, il ne faut pas créer auprès de ces établissements l'illusion que les services académiques ne travaillent pas.

Le SNPTES rappelle que dans le mot télétravail il y a travail !

Le fait qu'il y ait peu de monde sur site ne signifie pas que les services académiques ne travaillent pas ! Charge à l'administration de communiquer sur le sujet !

De plus, les lignes bougent sur la question, et l'agacement de la Ministre de la transformation et de la fonction publique, de plus en plus palpable, tend à nous donner raison !

[Les managers traînent des pieds sur le télétravail, le gouvernement s'agace](#)

L'objectif gouvernemental de 50 % de télétravail pendant la crise sanitaire n'est toujours pas atteint pour dans notre académie, qui se situe à 43 %.

Comme l'analyse le ministère, nous sommes face à un "problème de culture managériale", et plus spécifiquement à l'inquiétude de certaines hiérarchies de voir les personnels en télétravail se tourner les pouces !

Et si pour une fois on faisait le pari de la bonne intelligence en faisant confiance aux personnels ?